

# **PROCES VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL**

## **DU 16 FÉVRIER 2023**

**Etaient présents** : M. BRILLET Martial, Maire, M. BRUAND Joël, Mme AUDEBERT Catherine, adjoints, Mme BOURGEAIS Fanny, M. GAUDIN Pascal, Mme LAMBERT Viviane, M. MACÉ Nicolas, M. MENUET Frédéric, M. ORAIN Patrice.

**Absent excusé** : M. BOUILLE Lionel (*arrivé à 21h10, après le vote des délibérations*) ayant donné procuration à M. BRUAND Joël.

**Absent** : /

**Secrétaire de séance** : Mme AUDEBERT Catherine

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Monsieur le Maire soumet à approbation le compte-rendu du conseil-municipal du 19 janvier 2023. Il n'y a pas d'observation. Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

### **Ordre du jour**

Monsieur le Maire souhaite ajouter un point à l'ordre du jour concernant l'adhésion au COS49 & CNAS. Il n'y a pas d'objection à l'ajout de ce point.

#### **1) Délibération : Renouvellement du contrat de l'agent technique**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a actuellement une convention avec l'état qui permet d'employer en contrat aidé un agent technique jusqu'au 28 février 2023. Dans le cadre de ce contrat aidé, la collectivité bénéficie d'un financement à hauteur de 80% du SMIC pour un contrat de 20h / semaine ainsi qu'un allègement des cotisations sociales.

Pour la continuité de l'année scolaire 2022-2023, il y a lieu de se prononcer sur le renouvellement de cet agent pour un nouveau contrat aidé du 01/03/2023 au 31/08/2023 pour 20h / semaine avec un financement à hauteur de 80% du SMIC semaine ainsi qu'un allègement des cotisations sociales.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de renouveler le contrat aidé de l'agent Martine HOUSSAIS du 1<sup>er</sup> mars 2023 au 31 août 2023 afin de réaliser les missions de surveillance en cantine scolaire, entretien des locaux, périscolaire.

- ✓ Votants : 10
- ✓ Avis favorables : 10
- ✓ Avis défavorables : 0
- ✓ Abstention : 0

## 2) **Délibération : Renouvellement de l'agent d'animation**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le contrat aidé de l'agent Mathilde MOREAU arrive à échéance le 28 février 2023. Madame MOREAU souhaite continuer à travailler au sein de la collectivité.

Monsieur le Maire propose de prolonger l'agent en contrat à durée déterminée jusqu'à la fin de l'année scolaire sur une base annualisée de 29 heures par semaine.

L'agent travaillera en lien avec l'enseignante des maternelles, assurera la surveillance de la sieste des maternelles et aura en charge l'accueil périscolaire de 16h30 à 18h.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **décide** de renouveler l'agent en contrat à durée déterminée du 1<sup>er</sup> mars 2023 au 11 juillet 2023 afin de réaliser les missions citées ;
- **donne** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents s'y rapportant.

- ✓ Votants : 10
- ✓ Avis favorables : 10
- ✓ Avis défavorables : 0
- ✓ Abstention : 0

## 3) **Délibération : Adhésion COS49 & CNAS**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il existe au plan départemental un Comité des Œuvres Sociales (COS) pour le personnel des collectivités territoriales, ouvert à l'ensemble des communes et de leurs établissements.

Ce comité a pour but de favoriser principalement l'action sociale auprès des agents territoriaux en offrant, entre autres, à ceux-ci, par leur adhésion, un certain nombre de prestations à caractère social et à caractère culturel, touristique et de loisirs.

Il est proposé de maintenir cette adhésion.

Vu, le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, et notamment son article 9,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 88-1,

Considérant que le COS49 propose des prestations à caractère culturel, touristique et de loisirs,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- décide de l'adhésion de la commune au COS 49 à compter du 1er janvier 2023 pour une année, renouvelable par tacite reconduction ;

- autorise le maire à signer les documents et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- décide de verser au COS 49 la cotisation correspondant à cette délibération ;
- dit que la dépense sera imputée sur le budget de l'exercice correspondant à l'article 6470 « Autres charges sociales »

- ✓ Votants : 10
- ✓ Avis favorables : 10
- ✓ Avis défavorables : 0
- ✓ Abstention : 0

*Pour le point suivant, Monsieur le Maire quitte la séance et donne la présidence à Monsieur BRUAND Joël, adjoint.*

#### **4) Délibération autorisant la poursuite des études d'un projet d'implantation d'un parc éolien**

Monsieur BRUAND Joël, second adjoint, présente devant le conseil municipal le projet envisagé par la société VALECO à savoir : la construction et l'exploitation d'un parc éolien situé au lieu-dit Les Landes des Parts, sur la Commune de Carbay, Département du Maine-et-Loire.

La Société VALECO projette d'étudier un projet de 3 éoliennes de 2.2 MW soit une puissance de 6.6 MW.

De premières démarches réalisées par la société VALECO confirment la faisabilité d'un parc éolien sur le territoire envisagé. VALECO sollicite la commune sur sa position envers le projet et la poursuite d'études en vue d'établir des états initiaux complets, d'être en mesure de proposer des variantes d'implantation et de connaître leurs impacts potentiels.

Le CM informe la société Valéco que des changements d'exploitants et propriétaires ont eu lieu dans la zone d'étude. Il est demandé au porteur de projet de bien vouloir prendre contact avec eux afin de connaître leur positionnement sur ce sujet.

Le CM s'interroge sur l'impact sur les élevages voisins de la zone et les conseillers considèrent qu'il devait être réalisé un état des lieux avant projet et après projet afin d'identifier d'éventuelles conséquences dans un rayon de 3Km autour du site.

Mr le second adjoint indique que parallèlement, sur proposition de la communauté de communes Anjou Bleu Communauté, la commune s'est rapprochée de la société d'économie mixte locale Alter Energies afin d'étudier la mise en place d'un projet à gouvernance territoriale associant les partenaires publics et citoyens au projet.

Après analyse des différentes possibilités de portage de projets, et suite au travail de création d'une charte départementale pour des projets d'énergies renouvelables à gouvernance locale dans le Maine-et-Loire, les élus ont pu prendre connaissance d'un tel mode de portage, intégrant majoritairement des structures publiques et citoyennes, et de l'intérêt que cela représente pour le territoire.

Enfin, dans une logique d'information de la population, une réunion publique s'est tenue le jeudi 29 septembre 2022, au cours de laquelle les acteurs concernés ont pu s'exprimer : Valeco, la commune de Carbay, la communauté de communes Anjou Bleu Communauté, la

SEM Alter Energies, l'association Carbay Tranquillité Durable.

Les élus sont invités à se prononcer sur la poursuite ou non des études de ce projet, ainsi que sur le mode de portage et de gouvernance du projet.

Considérant la zone d'implantation présentée par Valeco et les premières études réalisées ;

Considérant le schéma de portage territorial à gouvernance partagée présenté par Alter Energies ;

Considérant les retombées économiques potentielles pouvant bénéficier à la Commune ;

Monsieur BRUAND Joël, second adjoint, invite ensuite le Conseil Municipal à se prononcer.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur BRUAND Joël, second adjoint, et pris connaissance du dossier

Après en avoir délibéré,

### **Décide :**

- De se prononcer favorablement à la poursuite des études du projet éolien présenté, coordonnées conjointement par ALTER Energie et VALECO, afin d'établir des états initiaux complets, d'être en mesure de proposer des variantes d'implantation et de connaître leurs impacts potentiels, sous réserve de la mise en œuvre d'une participation et d'une gouvernance de projet partagée majoritairement avec les acteurs publics locaux et / ou citoyens ;

- D'autoriser Monsieur BRUAND Joël, second adjoint, à signer tous documents nécessaires à la réalisation des études, au développement et au montage du projet.

Il est ici rappelé que Monsieur BRUAND Joël, en sa qualité de Second Adjoint ne pourra valablement engager la commune Carbay qu'une fois que la présente délibération sera devenue exécutoire, après dépôt en Préfecture.

Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus.

- ✓ Votants : 9
- ✓ Avis favorables : 8
- ✓ Avis défavorables : 1
- ✓ Abstention : 0

## **5) Affaires diverses**

- Elu référent au **Bassin de l'Oudon** (en remplacement de Madame DENIS-BRUNET Coline) : Martial BRILLET titulaire, Joël BRUAND suppléant.

- Elu représentant la commune dans le Conseil d'Administration de **Cantojeunes** (en remplacement de Madame DENIS-BRUNET Coline) : Fanny BOURGEGAIS.

- Retour sur la réunion, du 10 février avec les jeunes, les parents et CantoJeunes : Fermeture du foyer jusqu'à nouvel ordre en attendant les assurances, le dossier complet avec le règlement intérieur. Les démarches ont continué ce mardi 14 février avec l'accompagnement de Cantojeunes.

- Retour sur la réunion avec les parents d'élèves du 9 février : La Mairie a organisé une réunion avec tous les parents d'élèves au sujet des effectifs de rentrée de septembre 2023 et la fermeture annoncée d'une classe. La majorité des parents souhaiteraient maintenir les deux classes. En cas de fermeture, la mairie a présenté les deux options : la classe unique ou un regroupement RPI. La quasi-totalité des parents préfèrent la classe unique.

Il a été convenu que lors de la prochaine décharge de la Directrice, la Mairie prendra le temps de la rencontrer et d'échanger sur ce sujet (le 9 mars)

Cette semaine, la Mairie a reçu un courrier de l'académie annonçant une baisse de 754 élèves pour la rentrée de septembre 2023 ce qui entraînerait 18 postes supprimés dans le département.

- Financement des travaux 2023 : RDV avec Madame la Sous-Préfète le 17 février 2023 afin d'échanger sur les dossiers de subventions.

Entretien avec le Crédit Agricole (emprunt sur 15 ans possible mais pas sur la totalité des travaux)

- Point Fibre, *Patrice ORAIN*. Le réseau est arrivé à Carbay. La loi impose un délai légal entre le moment où le réseau arrive et le moment où les administrés peuvent se raccorder. Pas avant le 11 avril 2023. Seul site officiel celui du département, mis à jour quotidiennement : [anjoufibre.fr](http://anjoufibre.fr)

Aucune obligation de rester avec son opérateur actuel, pas d'obligation de prendre la fibre.

Proposition de communiquer un flyer dans les boîtes aux lettres pour informer les administrés.

- Voisins vigilants, Monsieur le Maire a été contacté par un agriculteur de Pouancé qui souhaiterait mettre en place un réseau d'informations « Fermiers vigilants ». Monsieur le Maire se rendra à une réunion le 1<sup>er</sup> mars.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30  
Fait à CARBAY, le 16 février 2023

La secrétaire de séance,  
Catherine AUDEBERT

NOM – PRENOM	SIGNATURE
BRILLET Martial	
AUDEBERT Catherine	
BRUAND Joël	
ORAIN Patrice	
LAMBERT Viviane	
BOUILLE Lionel	<i>Procuration à Monsieur BRUAND Joël</i>
BOURGEAIS Fanny	
GAUDIN Pascal	
MENUET Frédéric	
MACE Nicolas	